

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13595-1:2002

Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels - Vestes, Pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie 1: Exigences

Protective clothing for professional
motorcycle riders - Jackets, trousers and
one piece or divided suits - Part 1:
General requirements

Schutzkleidung für professionelle
Motorradfahrer - Jacken, Hosen und ein-
oder mehrteilige Anzüge - Teil 1:
Allgemeine Anforderungen

07/2002



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13595-1:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13595-1:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.340.10

Version Française

Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels - Vestes, Pantalons et combinaisons une ou deux pièces - Partie 1: Exigences générales

Schutzkleidung für professionelle Motorradfahrer - Jacken,
Hosen und ein- oder mehrteilige Anzüge - Teil 1:
Allgemeine Anforderungen

Protective clothing for professional motorcycle riders -
Jackets, trousers and one piece or divided suits - Part 1:
General requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 avril 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	4
Introduction	5
1 Domaine d'application.....	6
2 Références normatives.....	6
3 Termes et définitions.....	6
4 Niveaux de performance et principe de découpage en zones.....	7
4.1 Niveaux de performance.....	7
4.2 Principe de découpage en zones.....	7
5 Exigences.....	8
5.1 Généralités.....	8
5.2 Résistance au déchirement.....	8
5.3 Absorption de l'énergie d'impact	8
5.4 Résistance à l'abrasion	8
5.5 Résistance à la coupure par impact	9
5.6 Résistance à l'éclatement.....	9
5.7 Solidité des teintures.....	9
5.8 pH du cuir	9
6 Ajustement et ergonomie	9
7 Maintien.....	9
7.1 Maintien du vêtement	10
7.2 Maintien du protecteur contre les chocs	10
8 Conception et découpage en zones	10
9 Marquage et informations à fournir	11
9.1 Généralités.....	11
9.2 Marquage.....	11
9.3 Emballage.....	11
9.4 Informations et instructions d'utilisation destinées au porteur	11
10 Pictogramme	12
Annexe A (normative) Détermination de l'ajustement et de l'ergonomie.....	13
A.1 Principe	13
A.2 Appareillage	13
A.3 Éprouvettes.....	13
A.4 Mode opératoire	13
A.5 Rapport d'essai	14
Annexe B (normative) Détermination du maintien du vêtement	16
B.1 Principe	16
B.2 Appareillage	16
B.3 Mode opératoire	17
B.4 Rapport d'essai	19
Annexe C (normative) Découpage en zones de catégories de risques.....	21
C.1 Principe de découpage en zones.....	21
C.2 Appareillage	21
C.3 Éprouvettes.....	21
C.4 Mode opératoire	21
C.5 Rapport d'essai	23

Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE26

Avant-propos

Le présent document EN 13595-1:2002 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2003, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2003.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Les annexes A, B et C sont normatives.

Cette norme fait partie d'une série de normes qui comprend les exigences pour des éléments vestimentaires ou de niveau de performance et de risques particuliers. L'EN 13595 comporte 4 parties :

Partie 1 : Exigences générales ;

Partie 2 : Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'abrasion par impact ;

Partie 3 : Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'éclatement ;

Partie 4 : Méthode d'essai pour la résistance à la coupure par impact.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Introduction

La seule protection contre les blessures dont dispose un motocycliste victime d'un accident de la circulation est le vêtement qu'il ou elle porte à ce moment là. En règle générale, ces tenues viennent s'ajouter aux vêtements normaux des motocyclistes, ce qui les protège des éléments tels que le vent, la pluie et le froid, mais le vêtement remplissant les exigences de la présente Norme assure aussi un certain degré de protection contre les blessures en cas d'accident. Il est conçu pour ne pas gêner le conducteur dans le contrôle de son engin. Il convient que son aspect soit acceptable aux yeux du porteur.

La présente Norme européenne porte essentiellement sur la protection assurée par les vêtements contre les blessures en cas d'accident. Les risques auxquels les motocyclistes sont exposés varient largement en fonction de l'environnement physique (nature de la piste ou de la route de montagne), l'environnement climatique, la circulation, la vitesse de l'engin et les aptitudes du motocycliste. La performance optimale des vêtements face à tout risque identifié pourrait s'avérer nécessaire pour chaque combinaison de risques potentiels, ce qui compliquerait la tâche à l'extrême. C'est pourquoi la présente norme comprend les exigences relatives aux caractéristiques de chaque article d'habillement ou simples combinaisons d'articles d'habillement.

La présente norme fait partie d'une série de normes qui comprend les exigences pour des éléments vestimentaires ou des niveaux de performance et de risques particuliers. D'autres parties paraîtront en temps opportun.